



Landeronde

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le

SLOW

ID : 085-218501187-20221209-DCM_2022_12_050-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le neuf décembre, à vingt heures trente,

Les membres du Conseil municipal de la Commune de LANDERONDE, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire salle du Conseil, à la mairie, sous la présidence de Mme Angie LEBOEUF, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents votants : 14

Etaient présents : Mme LEBOEUF (Maire), M. DUVAL, Mme GRAVOUIL, M. COTHOUIST, Mme PAUL-JOUBERT, M. GAUDOUX, Mme PETIT, M. JOLLY, Mme REDAIS GABORIT, M. AIELLO, Mme LEBLOND, M. PERROCHEAU, M. HENNINOT, Mme GARNIER

Etaient excusés :

Mme RAULIN a donné pouvoir à Mme PETIT

M. DUBARLE a donné pouvoir à M. PERROCHEAU

M. CLEMENT a donné pouvoir à Mme PAUL-JOUBERT

Mme BENATIER

M. CUVIGNY

DCM_2022_12_050 : BUDGET PRINCIPAL 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur DUVAL Frédéric, premier adjoint en charge des finances et de la vie économique, rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du budget, à des rajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du budget.

Il convient de modifier le budget général et de réajuster les crédits en raison de :

Section de fonctionnement :

-Chapitre 042 – Opérations d'ordres :

- Ajustement lié à la nouvelle règle d'amortissement des biens M57,

-Chapitres 70,73,74 et 75 : Produits de services, participations et autres produits :

- Ajustement des comptes en fonction des recettes réellement reçues,

Section d'investissement :

-Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

- Ajustement lié à l'achat de matériel de transport et de matériel technique,

-Chapitre 23 : Immobilisations en cours

- Crédits supplémentaires pour ajuster l'équilibre de la section investissement,

-Chapitre 040 – Opérations d'ordres :

- Ajustement lié à la nouvelle règle d'amortissement des biens M57,

-Chapitres 10 : Dotations, fonds divers :

- Ajustement des comptes en fonction des recettes reçues.

Il est proposé de réajuster comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section de Fonctionnement				
D 042 - Dotations aux amortissements		+ 5 314,00		
<i>D 023 – Virement à la section d'investissement</i>		+ 95 182,00		
R 70 - Produits des services				+ 2 721,00
R 73 - Impôts et taxes				+ 74 331,00
R 74 - Dotations, subventions et participations			- 5 000,00	+ 13 594,00
R 75 - Autres produits divers de gestion				+ 14 850,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	+ 100 496,00	- 5 000,00	+ 105 496,00
Total Général fonctionnement	100 496,00		100 496,00	
Section d'investissement				
D 21 - Immobilisations corporelles		+ 38 020,00		
D 23 - Immobilisations en cours		+ 51 156,00		
R 040 - Dotation aux amortissements				+ 5 314,00
<i>R021 - Virement de la section de fonctionnement</i>				+ 95 182,00
R10 - Subventions d'investissement			- 17 000,00	+ 5 680,00
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00	89 176,00	- 17 000,00	+ 106 176,00
Total général investissement	89 176,00		89 176,00	
TOTAL GENERAL	189 672,00		189 672,00	

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable de la M57,
Vu le budget primitif de la commune de Landeronde adopté par délibération du Conseil municipal en date du 11 mars 2022,
Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la modification budgétaire n°1 du budget Principal de la commune de Landeronde pour l'exercice 2022 telle que présentée,
- Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire
Angie LEBOEUF

Publié le 16/12/2022